

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Landes
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
EAUX MARENSIN MAREMNE ADOUR

NOMBRE DE COMMUNES :	31
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS :	62
NOMBRE DE PRÉSENTS :	35
NOMBRE DE POUVOIR :	10

SÉANCE DU 25 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 mars à 18h30, le COMITÉ SYNDICAL dûment convoqué le 19 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud à St Vincent de Tyrosse sous la présidence de Monsieur Francis BETBEDER.

Étaient présents : M. BRUTAILS – M. DAUGA – M. CAS – M. JOIE – M. HERNANDEZ – M. PEREZ – M. BOUYRIE – M. VARTAVARIAN – M. LABORDE – M. GUILLAMET – MME COUNILH – M. PASCOUAU – M. MOUSTIE – M. DUBEARNES – M. BELLANGER – M. DARRIGADE – M. DE LA RIVA – MME LIBIER – M. BELESTIN - MME CAZALIS - M. GARAT - M. BETBEDER - M. ROMAIN - MME BERGEROO - M. BECUS - M. DARETS – MME DEMASDELAGE – M. PERIAUT – M. CASTEL – M. BOUHAIN – M. COUTURE – M. DAULOUEDE – MME GONSETTE – M. JAMMES – M. VENDRIOS

Ont donné pouvoir : MME MEDDA A M. JOIE – M. BENOIST A M. BETBEDER – M. LAPEYRE A MME COUNILH – M. BAYENS A M. DUBEARNES – M. REMAZEILLES A M. LABORDE – MME DARTIGUEMALLE A M. MOUSTIE – M. ROSPARS A M. PASCOUAU – MME CLAVERIE A MME CAZALIS – M. COELHO A MME BERGEROO – M. LANGOUANERE A M. PERIAUT

Absents excusés : M. LABASTE – M. DUCAMP – MME EVENE – M. TOLLIS – MME GRACIET – MME JAY – M. LATXAGUE – M. FORGUES – M. DIRIBERRY – M. LAUDINET – M. LARD – M. BREDE – M. GELEZ – MME GIRAUDO - MME AUDOUY – M. CASTEL

Le secrétariat a été assuré par : MME CAZALIS

Délibération n° 2024-03-10 : CREATION POSTE AGENT ADMINISTRATIF

Suite au départ d'un agent du service abonnés, assurant l'accueil des abonnés et la facturation qui avait le statut de fonctionnaire, il convient d'ouvrir un poste au tableau des effectifs au statut de droit privé pour se conformer aux règles régissant les services publics à caractère industriel et commercial.



L'assemblée délibérante,

Vu le Tableau des effectifs,

Considérant le service du syndicat comme service public à caractère industriel et commercial,

Considérant le besoin de personnel pour assurer le remplacement d'un agent au service administratif pour assurer les missions d'accueil et de facturation aux abonnés,

Considérant que la dépense des postes est prévue au budget Eau Potable,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE :

- de créer un poste permanent d'agent administratif– niveau 4 ou 5 à compter du 1er avril 2024, régi par le Code du Travail, pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.
- que M le Président est chargé de procéder aux formalités de recrutement.

ST VINCENT DE TYROSSE, le 26 mars 2024

Le Secrétaire de Séance,
Isabelle CAZALIS

Le Président,
Francis BETBEDER

La présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département